

Message de la Présidente

En préparant une conférence récemment, j'ai rouvert ce précieux petit livre – petit par la taille et non par le contenu – qu'est la ‘ Théorie de l’arbitrage’ de Bruno Oppetit. Parmi bien d’autres, un message a retenu mon attention. Je ne résiste pas à l’envie de vous le livrer en toutes lettres :

‘L’attrait que suscitent chez les juristes la pratique et l’étude de l’arbitrage commercial international ne tient pas qu’aux intérêts matériels, parfois considérables, qui s’y trouvent en jeu ; il s’explique aussi, pour une part non négligeable, par la séduction intellectuelle qu’exerce sur les esprits une notion située au carrefour de presque toutes les disciplines juridiques, de droit substantiel comme de méthodologie, ce qui interdit le cloisonnement qu’entraînent trop souvent à notre époque la spécialisation à outrance et l’étroite technicisation, devenues les tendances dominantes de la doctrine moderne. Bien plus: l’arbitrage commercial international, par sa problématique même, ne peut résoudre nombre de difficultés qu’il rencontre qu’au prix d’une réflexion sur les questions les plus fondamentales susceptibles de se poser dans le cadre d’un système juridique: la justice, ses formes et ses buts, la juridicité, ses sources et sa nature, la structure de l’ordre juridique, les fins du droit.’

Et tout cela, ai-je pensé en lisant, dans un cadre résolument transnational et transculturel, ce qui augmente encore la richesse et l’attrait du domaine. Et je me suis dit que j’avais – que nous avions tous – beaucoup de chance.

3 octobre 2002

Gabrielle Kaufmann-Kohler